CAPD du 16 décembre 2014

Déclaration du SE-Unsa 34

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD intervient quelques jours après les élections professionnelles. Les collègues du département ont donné la majorité des suffrages au SE-Unsa. Majorité courte, certes, mais bien réelle. Elle n'avait pas bougé depuis 20 ans ! Si on a coutume de dire, peut-être à tort, qu'un scrutin ne se joue pas sur un bilan, ce résultat est la reconnaissance du travail effectué depuis des années par les militants du SE-Unsa, au plus près des collègues sur le terrain, dans toutes les instances départementales. Les collègues ont choisi un syndicat utile, réactif, qui sait expliquer, proposer, négocier ou s'opposer quand c'est nécessaire. Cohérent dans ses prises de position, conscient de ses responsabilités, le SE-Unsa 34 s'engage à poursuivre son action dans le même sens.
Au-delà de la satisfaction légitime que je viens d'exprimer, ce scrutin a été marqué par deux autres éléments forts :
-Une forte abstention, la plus forte dans l'académie de Montpellier. Le vote électronique et ses corolaires sont fortement mis en avant. Ils ont certainement leur part. Mais la « culture de la désespérance », du «tout va mal », développé ces trois dernières années par certaines organisations syndicales participe aussi à éloigner des collègues du vote. Ce constat est à rapprocher de ceux réalisés pour les élections nationales ou locales. Les collègues ont besoin de perspectives et de résultats.
-L'expression forte d'un vote « conservateur ». Assez logique, même si je ne le partage pas, s'il est une réponse politique au gouvernement et au ministère en place. Inquiétant, pourtant, s'il exprime un refus du changement, d'une adaptation de notre école, de nos métiers aux missions et enjeux d'aujourd'hui.
Le SE-Unsa 34 continuera à expliquer les enjeux, à faire des propositions de progrès, pour inverser ces deux tendances. C'est son engagement et sa responsabilité de syndicat « Utile ».
Dans la déclaration lors de la dernière CAPD d'octobre, je vous demandais, Madame L'Inspectrice, de vous faire l'interprète des inquiétudes du SE-Unsa 34 sur l'absence de concertation avec le rectorat. Je ne sais si je dois vous remercier pour vos interventions, mais deux rencontres ont eu lieu depuis sur le dossier de l'Education Prioritaire. Nul doute toutefois, que nos interventions auprès du ministère y ont aussi aidé. Cependant, force est de constater que ces réunions visent plus à l'information des organisations syndicales qu'à la concertation ou la négociation.
Aussi, le SE-Unsa 34 vous demande aujourd'hui solennellement une phase de vraie concertation départementale sur ce dossier de l'Education Prioritaire, que ce soit en CTSD pour ce qui est des établissements et des postes, ou en CAPD pour ce qui est des personnels.
Dans le même ordre d'idée, et sans vouloir faire de procès d'intention, le SE-Unsa 34 n'acceptera pas que les représentants des personnels de l'Hérault ne puissent discuter des mesures d'harmonisation des mouvements départementaux du 1er degré dans les instances prévues à cet effet. La proposition, en cours, d'une rencontre académique telle qu'elle nous a été faite n'est pas satisfaisante. Nous l'avons fait savoir à Mme le Recteur. Nous attendons le retour. En tout état de cause, là encore, la concertation départementale devra avoir toute sa place.
Depuis 3 ans, le dialogue social a retrouvé sa place au ministère de l'Education nationale. Il serait bon qu'il puisse la conserver dans notre académie et notre département.
Je vous remercie.

Jean-luc Vaïsse
Secrétaire départemental SE-Unsa 34